

DEPARTEMENT
des
YVELINES
ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

N°22/083
MAIRIE de MAISONS-LAFFITTE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

Date de convocation :

21 juin 2022

CONSTRUCTION D'UN ESPACE CULTUREL –
REHABILITATION ET EXTENSION DE LA SALLE
EXISTANTE MALESHERBES – MARCHÉ DE TRAVAUX –
APPROBATION (15)

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 35

Présents : 29

Représentés : 5

Votants : 34

Séance du 27 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin, à 19 heures 30, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur MYARD, Maire.

PRÉSENTS : Jacques MYARD, Maire (sortie point n°21),

Véronique BERTRAN DE BALANDA, Sandrine COUTARD, Serge GODAERT (sortie point n°21), Marie-Liesse SALIN, Gino NECCHI, Ingrid COUTANT (sortie point n°21), Claude KOPELIANSKIS, Franck LELIEVRE (arrivée 19h40 point n°2 ; sortie point n°21), Anne VUAILLE, Arthur DEHAENE, Marie-Odile COLATRELLA, Charles-Philippe MOURGUES (arrivée 19h40 point n°2), Yann QUENOT, Sylvie DUFLOT, Régis PHILIPPON (sortie point n°26), Monique LAHEURTE, Samuel CHAPELLE-GARCIA, Anne BAILLY, Patrice COSTE.

Janick GEHIN, Charles GIVADINOVITCH, Anne LAVAGNE (arrivée 19h45 point n°2), Philippe LIEGEOIS, Valérie SINGER, François DREUILHE, Tania GUNTHER-FUMAT, Amélie THEROND KERAUDREN, Jean-Claude GIROT (arrivée 20h45 point n°9).

ABSENTS EXCUSÉS :

Brigitte BOIRON, Philippe BOUVIER, Béatrice VIVIEN, Marie-Alice BELS, Magali NICOLLE, Nicolas LJUBENOVIC.

DELEGATIONS :

Par application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré par lettre, déléguer leur droit de vote :

Brigitte BOIRON à Véronique BERTRAN DE BALANDA

Philippe BOUVIER à Franck LELIEVRE

Béatrice VIVIEN à Jacques MYARD

Marie-Alice BELS à Jacques MYARD

Magali NICOLLE à Charles-Philippe MOURGUES

Anne LAVAGNE à Janick GEHIN jusqu'à son arrivée.

SECRETAIRE : Anne VUAILLE est nommée SECRETAIRE DE LA SEANCE.

Le Conseil municipal,

SUR proposition du Maire et présentation du rapport par Claude KOPELIANSKIS, Maire-adjoint ;

VU les articles 2124-1 et 2, R. 2124-2, R 2161-2 à 5 du Code de la commande publique ;

CONSIDERANT que, dans le cadre de la construction d'un Espace Culturel et la réhabilitation et l'extension de la Salle Malesherbes, le présent marché se décompose en huit lots définis ci-après :

- Lot 1 : Gros-œuvre – Clos et couvert
- Lot 2 : Cloisons – Menuiserie – Sols – Peinture
- Lot 3 : Electricité CFO-cfa
- Lot 4 : Plomberie – Chauffage – Ventilation
- Lot 5 : Serrurerie, machinerie, menuiseries scéniques, voilerie
- Lot 6 : Eclairage scénique, sonorisation, audiovisuel et Réseaux associés
- Lot 7 : Sièges
- Lot 8 : VRD – Espaces verts ;

CONSIDERANT que le montant du marché justifie la possibilité d'utiliser la procédure d'Appel d'offres Ouvert, sur le fondement des articles L. 2124-1 et 2, R. 2124-2, R 2161-2 à 5 du Code de la commande publique ;

CONSIDERANT que le montant des marchés étant supérieur à 3 000 000 € HT, leurs approbations relèvent de la compétence du Conseil municipal ;

CONSIDERANT que la publicité a été envoyée le 23 décembre 2021 au BOAMP, au JOUE, sur le site Maximilien ainsi que sur le site Internet de la Ville, et qu'un avis rectificatif a été envoyé le 14 janvier 2022 ;

CONSIDERANT que la date limite de remise des offres a été fixée au 21 février 2022 à 12h00 ;

CONSIDERANT que pour les lots n° 7 et 8, il a été décidé de déclarer sans suite la procédure et de relancer deux consultations ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 24 mai 2022 et le rapport d'analyse des offres ;

VU la Commission Urbanisme, Développement Economique, Développement Durable et Travaux en date du 24 juin 2022 ;

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

1 - D'APPROUVER les marchés relatifs à la construction d'un espace culturel - réhabilitation et extension de la salle existante Malesherbes à Maisons-Laffitte :

- Lot n°1 « Gros-œuvre – Clos et couvert », à la société DONATO domiciliée 14, rue des Champs Odés à BUCHELAY (78200), pour un montant ~~global et forfaitaire de~~ 6 647 600,86 € HT, indiqué à l'Acte d'Engagement.

- Lot n°2 « Cloisons – Menuiserie – Sols – Peinture », à la société KROWN (ELICAP) domiciliée 14, quai de l’Oise à ANDRESY (78570), pour un montant global et forfaitaire de 3 149 062,37 € HT, indiqué à l’Acte d’Engagement.

- Lot n°3 « Electricité CFO-cfa », à la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES ILE-DE-FRANCE domiciliée 37, rue Charles Edouard Jeanneret à POISSY (78300), pour un montant global et forfaitaire de 937 310,41 € HT, indiqué à l’Acte d’Engagement.

- Lot n°4 « Plomberie – Chauffage – Ventilation », à la société CELSIO domiciliée 37, rue des Peupliers à NANTERRE (92752), pour un montant global et forfaitaire de 1 072 422,09 € HT, indiqué à l’Acte d’Engagement.

- Lot n°5 « Serrurerie, machinerie, menuiseries scéniques, voilerie », à la société MECASCENIC domiciliée 10, rue de la Batellerie à SAINT-DIZIER (52100), pour un montant global et forfaitaire de 949 669,20 € HT, indiqué à l’Acte d’Engagement.

- Lot n°6 « Eclairage scénique, sonorisation, audiovisuel et Réseaux associés », à la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES ILE-DE-FRANCE domiciliée 117, rue du Landy à SAINT-DENIS (93200), pour un montant global et forfaitaire de 330 211,60 € HT, indiqué à l’Acte d’Engagement.

2 - DE SIGNER lesdits marchés, pour un délai global d’exécution des travaux de vingt-deux mois à compter de la date fixée dans l’ordre de service de démarrage.

3 - DE PRELEVER ces dépenses sur le budget communal correspondant.

Le Maire de la Commune de Maisons-Laffitte certifie que la présente délibération a été adoptée par le Conseil municipal le 27 juin 2022 et publiée le 30 juin 2022.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



R3

Accusé de réception en préfecture
078-217803584-20220627-22-083-DE
Date de télétransmission : 30/06/2022
Date de réception préfecture : 30/06/2022